





<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p> <p>23 MAI 2018</p> <p>l/le Maire par délégation</p>  <p>MC TESTA</p> 	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</p> <p>LE 23 MAI 2018</p>
--	--

Service : *Juridique - mep/ncl n°594/2018*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement du Domaine Public Communal d'un espace non bitumé et sans issue situé dans le prolongement de la rue Paul Noguier, d'une superficie d'environ 03a 66ca, mitoyen des parcelles cadastrées section OT n°242 d'une part et section OT n°379, n°378 et n°377 d'autre part.

Le Maire de la Ville de Béziers,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU le Code de la voirie routière et notamment son titre IV  
VU le Code de l'Urbanisme et notamment son Livre III Titre I  
VU le projet cité en objet

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Une enquête publique est prescrite en vue de la désaffectation et du déclassement du Domaine Public Communal d'un espace non bitumé et sans issue situé dans le prolongement de la rue Paul Noguier, d'une superficie d'environ 03a 66ca, mitoyen des parcelles cadastrées section OT n°242 d'une part et section OT n°379, n°378 et n°377 d'autre part.

**ARTICLE 2** : A cet effet, est déposé en Mairie un exemplaire dudit projet comprenant :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan cadastral
- Un avis de FRANCE DOMAINE
- Un registre d'enquête

**ARTICLE 3** : La durée de l'enquête est fixée à 17 jours du mercredi 13 juin au vendredi 29 juin 2018.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie Place Lavabre et à la Caserne Saint-Jacques.

**ARTICLE 5** : Le dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le

Commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations formulées par le public sera à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, dimanche et jour férié exceptés au service juridique en Mairie Place Gabriel Péri, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 Heures 30.

**ARTICLE 6 :** le Commissaire Enquêteur sera à la disposition du public au Service Juridique en Mairie le mercredi 13 juin 2018 de 9 heures à 12 heures et le vendredi 29 juin 2018 de 14 heures à 17 heures.

En cas de nécessité il pourra recevoir toute personne intéressée sur rendez vous en téléphonant au Service Juridique (04 67 36 73 08).

**ARTICLE 7 :** Madame Florence ROSSIER MARCHIONINI est désignée en qualité de Commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 8 :** A l'expiration du délai de 1 mois prévu à l'article 3 ci-dessus, Madame le Commissaire Enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier à Monsieur le Maire avec ses conclusions.

**ARTICLE 9 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de BEZIERS, les services de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.


Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

23 MAI 2018

Pour le Maire et par délégation,  
le Maire-Adjoint – Annie Schmitt





<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le <b>23 MAI 2018</b></p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p> <p><i>Maire par délégation</i></p>  <p><b>MC TESTA</b> <i>Testa</i></p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p> <p>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</p> <p>LE <b>23 MAI 2018</b></p>
--	---

Service : *Juridique - mep n° 1248*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement du Domaine Public Communal de la parcelle en friche non bâtie cadastrée section MZ n°360, d'une contenance de 01a 48ca mitoyenne de la parcelle cadastrée section MZ n° 361.

Le Maire de la Ville de Béziers,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU le Code de la voirie routière et notamment son titre IV  
VU le Code de l'Urbanisme et notamment son Livre III Titre I  
VU le projet cité en objet

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Une enquête publique est prescrite en vue de la désaffectation et du déclassement du Domaine Public Communal de la parcelle en friche non bâtie cadastrée section MZ n°360, d'une contenance de 01a 48ca située en mitoyenneté de la parcelle MZ 361 en vue de sa cession au propriétaire limitrophe.

**ARTICLE 2** : A cet effet, est déposé en Mairie un exemplaire dudit projet comprenant :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan cadastral
- Un avis de FRANCE DOMAINE
- Un registre d'enquête
- Origine de propriété

**ARTICLE 3** : La durée de l'enquête est fixée à 17 jours consécutifs du mercredi 13 Juin 2018 au vendredi 29 Juin 2018.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie Place Lavabre et à la Caserne Saint-Jacques et à la Mairie Annexe de la Devèze.

**ARTICLE 5** : Le dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le

Commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations formulées par le public sera à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, dimanche et jour férié exceptés au service juridique en Mairie Place Gabriel Péri, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 Heures 30.

**ARTICLE 6** : le Commissaire Enquêteur sera à la disposition du public au Service Juridique en Mairie le mercredi 13 Juin 2018 de 9 heures à 12 heures et le vendredi 29 Juin 2018 de 14 heures à 17 heures.

En cas de nécessité il pourra recevoir toute personne intéressée sur rendez vous en téléphonant au Service Juridique (04 67 36 74 70).

**ARTICLE 7** : Madame Florence ROSSIER MARCHIONINI est désignée en qualité de Commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 8** : A l'expiration du délai d'un mois prévu à l'article 3 ci-dessus, Madame le Commissaire Enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra le dossier à Monsieur le Maire avec ses conclusions.

**ARTICLE 9** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de BEZIERS, les services de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

23 MAI 2018

Pour le Maire et par délégation,  
le Maire-Adjoint – Annie Schmitt

